Contenu minimal des Plans
Résidentiel (Partie 9 – CNB 2010)

Plan d'implantation
Plan montrant la position et les dimensions des constructions par rapport au terrain, à un cours d'eau et à une terre humide. Ce plan inclut les dimensions du terrain, les dimensions de la construction principale (habitation) et accessoire (garage, remise, patio…) existantes et proposées, les distances des constructions aux limites du terrain, du cours d'eau et du milieu humide. Il peut être fait à la main par le propriétaire mais les mesures doivent être exactes.

Plan de Fondation
Plan montrant les détails de la fondation, les dimensions générales, une coupe de murs avec sa hauteur, les dimensions des semelles et leurs espacements, l'information sur l'isolation, le drain, le type de gravier utilisé, la hauteur du remblai... L'usage du sous-sol (vide sanitaire, chambres) doit être indiqué à côté du plan ainsi que les dimensions des ouvertures désirées (fenêtres et aérations) … Ces plans servent à vérifier la conformité du projet au Code national du bâtiment.
Pour toute nouvelle fondation sous un bâtiment existant, les détails du plancher, tels que la localisation de la poutre principale, doivent être fournis. La hauteur finale du bâtiment, une fois installé, est également exigée.
À noter que pour un bâtiment accessoire dépassant 55 m^2 (592 pi^2) dans une municipalité, une fondation ancrée à 1,25 m (4') dans le sol est exigée. Des plans réalisés par un ingénieur enregistré dans la province seront demandés si la fondation souhaitée est non conventionnelle (ex. dalle de béton).

Plan de plancher
Plan montrant tous les planchers du bâtiment avec les divisions intérieures, les éléments porteurs, les dimensions et l'usage des pièces existantes et prévues, les ouvertures des fenêtres, détecteurs de fumée/monoxydes de carbones, emplacement de l'escalier, portes... Un plan de plancher existant et proposé sont requis. S'il s'agit d'un local dans un bâtiment ayant d'autres locaux, un plan repère (key plan) doit accompagner le plan de plancher précisant la superficie du local proposé et la superficie totale du bâtiment. Les modifications à la structure ainsi que les distances entre les sorties de secours doivent être indiquées sur le plan. Ils peuvent être faits à la main par le propriétaire, mais les mesures doivent être exactes.

Plan d'élévations
Plan démontrant une vue des quatre façades du bâtiment ainsi que la hauteur du bâtiment, des garde-corps et du nivellement par rapport à la finition extérieure.

Coupe de mur
Plan démontrant les éléments structuraux du bâtiment, de la fondation, du drainage, des murs, des planchers, des poutres, de la toiture, de l'isolation ainsi que les détails de la finition intérieure et extérieure.

Coupe d'escalier
Plan démontrant les limons de l'escalier, la largeur des marches, la hauteur de la contremarche, les dimensions du palier, la hauteur du garde-corps, la distance entre les poteaux, l'échappée ainsi que la hauteur de la main courante.

Plan de ventilation, chauffage et air conditionné
Fournir les devis de ventilation.

Fenêtre
Fournir le rendement énergétique des fenêtres du bâtiment.

Toiture
Fournir les devis d'installation du fournisseur.